



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PATRICE-DE-SHERRINGTON
Assemblée extraordinaire du Conseil municipal tenue le 12^e jour de décembre 2022

Sont présents(es) : M. Yves Boyer, maire ;
Mme Karine Coallier, conseillère n°1 ;
Mme Mélodie Boissy, conseillère no2 ;
M. Anthony Mangione, conseiller no3
M. Réjean Cousineau, conseiller no4 ;
Mme Louise Lussier, conseillère no5 ;
M. Denis English, conseiller no6 ;

Sont aussi présents :

M. Clément Costanza, directeur général et greffier-trésorier ;
M. Sylvain Boucher, directeur des travaux publics et de l'urbanisme.

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

4. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

5. SÉCURITÉ PUBLIQUE

6. ADMINISTRATION, GREFFE ET RESSOURCES HUMAINES

6.1. Adoption des prévisions budgétaires pour l'exercice 2023 et du plan triennal d'immobilisations 2023-2024-2025

7. POLITIQUE ET RÉGLEMENTATION MUNICIPALE

8. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

9. TRAVAUX PUBLICS

10. LOISIRS, CULTURE ET FAMILLE

11. DEMANDES AU CONSEIL, RAPPORT DU MAIRE ET TOUR DE TABLE

12. VARIA

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

14.1. Levée de la séance

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 19 h 41, M. Yves Boyer, président d'assemblée, déclare la séance ouverte après la vérification du quorum. Le constat est fait par l'ensemble des membres du conseil qu'ils ont bien reçu l'avis de convocation. Le Maire invite les personnes présentes à observer un moment de silence avant de débiter l'assemblée.

IL EST PROPOSÉ PAR Karine Coallier **ET APPUYÉ PAR** Mélodie Boissy que soit ouverte l'assemblée ordinaire du conseil municipal de ce 12 décembre 2022.

VOTES DES MEMBRES DU CONSEIL :					
N° 1 - Mme Karine Coallier	O	N° 5 - Mme Louise Lussier	O	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ	<input checked="" type="checkbox"/>
N° 2 - Mme Mélodie Boissy	O	N° 6 - M. Denis English	O	ADOPTÉ À LA MAJORITÉ	<input type="checkbox"/>
N° 3 - M. Anthony Mangione	O	Maire :		REJETÉ	<input type="checkbox"/>
N° 4 - M. Réjean Cousineau	O	Maire suppléant :		Proposeur (P) ; Absent (A) Vote pour (O) ; Vote contre (N)	

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Rés. : 2022-12-238 **IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER** l'ordre du jour de la présente assemblée tel que rédigé :

VOTES DES MEMBRES DU CONSEIL :					
N° 1 - Mme Karine Coallier	O	N° 5 - Mme Louise Lussier	O	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ	<input checked="" type="checkbox"/>
N° 2 - Mme Mélodie Boissy	O	N° 6 - M. Denis English	O	ADOPTÉ À LA MAJORITÉ	<input type="checkbox"/>
N° 3 - M. Anthony Mangione	O	Maire :		REJETÉ	<input type="checkbox"/>
N° 4 - M. Réjean Cousineau	O	Maire suppléant :		Proposeur (P) ; Absent (A) Vote pour (O) ; Vote contre (N)	

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Aucun point.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

Un avis public a été diffusé dès le **vendredi 2 décembre 2022** afin de recevoir toute question citoyenne. Il n'est fait mention d'aucune question posée à la municipalité.

5. SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun point.

6. ADMINISTRATION, GREFFE ET RESSOURCES HUMAINES

Rés. : 2022-12-239 **6.1. Adoption des prévisions budgétaires pour l'exercice 2023 et du plan triennal d'immobilisations 2023-2024-2025**

ATTENDU QU'en vertu de l'article 954 du Code municipal du Québec, le conseil municipal de Saint-Patrice-de-Sherrington (ci-après nommé « Conseil ») doit préparer et adopter le budget de l'année financière et y prévoir des recettes au moins égales aux dépenses qui y figurent ;

ATTENDU QUE Le Conseil a pris connaissance des prévisions des dépenses qu'il juge essentielles au maintien des services municipaux ;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 14 novembre 2022 par Mme Karine Coallier, conseillère ;

ATTENDU QU'un avis public a été publié, le 1er décembre dernier pour annoncer la date à laquelle se tiendrait la séance extraordinaire visant l'adoption des prévisions budgétaires et du programme triennal d'immobilisation ;

IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER les des prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2023 et du programme triennal d'immobilisation.

VOTES DES MEMBRES DU CONSEIL :					
N° 1 - Mme Karine Coallier	O	N° 5 - Mme Louise Lussier	O	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ	<input checked="" type="checkbox"/>
N° 2 - Mme Mélodie Boissy	O	N° 6 - M. Denis English	O	ADOPTÉ À LA MAJORITÉ	<input type="checkbox"/>
N° 3 - M. Anthony Mangione	O	Maire :		REJETÉ	<input type="checkbox"/>
N° 4 - M. Réjean Cousineau	O	Maire suppléant :		Proposeur (P) ; Absent (A) Vote pour (O) ; Vote contre (N)	

7. POLITIQUE ET RÉGLEMENTATION MUNICIPALE

Aucun point.

8. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

Aucun point.

9. TRAVAUX PUBLICS

Aucun point.

10. LOISIRS, CULTURE ET FAMILLE

Aucun point.

11. DEMANDES AU CONSEIL, RAPPORT DU MAIRE ET TOUR DE TABLE

Aucun point.

12. VARIA

Aucun point.

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

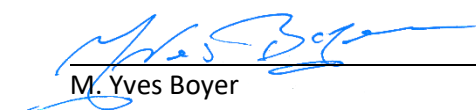
Aucun point.

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

Rés. : 2022-12-240 14.1. Levée de la séance

IL EST PROPOSÉ PAR Mélodie Boissy ET APPUYÉ PAR Louise Lussier que soit levée l'assemblée extraordinaire du conseil municipal de ce 12 juillet 2022 à 19 h 51.

VOTES DES MEMBRES DU CONSEIL :					
N° 1 - Mme Karine Coallier	O	N° 5 - Mme Louise Lussier	O	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ	<input checked="" type="checkbox"/>
N° 2 - Mme Mélodie Boissy	O	N° 6 - M. Denis English	O	ADOPTÉ À LA MAJORITÉ	<input type="checkbox"/>
N° 3 - M. Anthony Mangione	O	Maire :		REJETÉ	<input type="checkbox"/>
N° 4 - M. Réjean Cousineau	O	Maire suppléant :		Proposeur (P) ; Absent (A) Vote pour (O) ; Vote contre (N)	


M. Yves Boyer
Maire


M. Clément Costanza
Directeur général

Je, Yves Boyer, maire de la Municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington, signe pour approbation, toutes les résolutions adoptées à la séance extraordinaire tenue le 12 décembre 2022.